

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
COUR N° :
BUREAU N° : 908322

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT ET DE
RÉORGANISATION DE :**

CHANTIERS DAVIE INC., compagnie légalement
constituée et ayant son siège social et sa principale
place d'affaires au 22 rue George-D.-Davie, Lévis,
Québec G6V 8V5

Requérante

– et –

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
ayant une place d'affaires au 1, Place Ville Marie,
bureau 3000, Montréal, Québec H3B 4T9

Contrôleur proposé

**PREMIER RAPPORT ADRESSÉ À LA COUR DU CONTRÔLEUR
SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
EN SA CAPACITÉ DE CONTRÔLEUR PROPOSÉ (“CONTRÔLEUR PROPOSÉ”)**
(Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, L.R.C. 1985, c. C-3, en sa version modifiée)
(TRADUCTION)

INTRODUCTION

1. À moins d'indication contraire, tous les montants d'argent mentionnés au présent rapport sont exprimés en dollars américains. Les mots qui débutent par une lettre majuscule et qui ne sont pas définis dans les présentes ont la signification qui leur a été donnée dans la Requête pour Ordonnance initiale (la « **Requête** »), déposée en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** »).
2. Ce rapport est déposé au dossier de cette Honorable Cour afin de fournir à la Cour les informations pertinentes au sujet des éléments factuels et procéduraux décrits au paragraphe 3 ci-dessous et pour lui faire part des recommandations du Contrôleur proposé concernant l'Ordonnance initiale proposée (le « **Rapport** »).

3. Le Rapport porte sur les sujets suivants:
 - (i) la relation antérieure du Contrôleur proposé avec Davie;
 - (ii) le commerce, les activités financières et les résultats financiers de Davie;
 - (iii) l'état de l'évolution de l'encaisse projeté de Davie;
 - (iv) les charges faisant l'objet du projet d'Ordonnance initiale;
 - (v) le Programme de rétention des employés-clés (« **PREC** »); et
 - (vi) la conclusion et recommandation du Contrôleur proposé.

4. Pour les fins de la préparation de ce Rapport, le Contrôleur proposé s'est fié sur l'information financière non vérifiée de Davie, les documents comptables de Davie, la Requête et les discussions tenues avec les membres de la direction de Davie, ainsi qu'avec ses conseillers financiers et légaux. Bien que le Contrôleur proposé a révisé l'information (une partie n'étant encore qu'au stade d'ébauche) qui lui fut remise à l'intérieur d'un court délai, le Contrôleur proposé n'a pas fait d'audit comptable ou procédé à d'autre vérification de cette information. Les projections financières incluses dans le Rapport étant fondées sur les hypothèses retenues par la direction de Davie concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, et les écarts peuvent être importants.

LA RELATION ANTÉRIEURE DU CONTRÔLEUR PROPOSÉ AVEC DAVIE

5. Depuis les deux dernières années, Deloitte & Touche LLP n'a effectué aucun mandat substantiel pour Davie et n'a pas agi à titre de vérificateur ou de comptable. Vu l'absence d'implication de Deloitte & Touche LLP dans les affaires de Davie, le Contrôleur proposé considère qu'en l'espèce, un tribunal ne serait disposé à disqualifier le Contrôleur proposé d'agir à titre de contrôleur de Davie en vertu de l'article 11.7(2)(a) de la LACC.

LE COMMERCE, LES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET LES RÉSULTATS FINANCIERS DE DAVIE

6. Le principal bureau d'affaires de Davie se situe au 22, rue George D. Davie, Lévis, Québec G6V 8V5. Davie a été incorporée le 12 septembre 2006 sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « **LCSA** »). Tel qu'il appert de la Requête, il y a présentement environ 1 765 employés au chantier naval de Lévis, Québec, dont environ 1 538 employés syndiqués. Davie est une compagnie publique dont les actions sont transigées à la Bourse de Toronto (la « **TSX** »), sous le symbole DAV. Offshore Holding AS, une compagnie norvégienne organisée en vertu des lois de la Norvège, détient directement et indirectement environ 37,8% des actions votantes de Davie. Cecon ASA (« **Cecon** »), une compagnie norvégienne, est également une importante actionnaire et cliente de Davie et détient approximativement 33,1% des actions ordinaires en circulation de Davie. Les autres actions ordinaires émises par Davie sont détenues par un nombre élevé d'actionnaires (voir l'Annexe « A » pour un diagramme organisationnel actuel).

7. Le chantier naval exploité par Davie a été établi en 1825. C'est le plus grand chantier naval au Canada. Le chantier naval a fait l'objet de plusieurs restructurations au fil des ans et a été une source importante d'emplois dans la région de la Ville de Québec. Davie produit principalement et se concentre, entre autres, sur la construction de plateformes offshore complexes, de modules de services offshore, de bateaux spécialisés et d'autres constructions offshore.
8. Le marché de la construction de modules offshore complexes est mondial mais les principaux concurrents de Davie se trouvent en Europe. Les entreprises qui compétitionnent pour les projets varient grandement, dépendamment du type de module et de la disponibilité des chantiers navals, tout en tenant compte des dates de livraison fixées. Dans le marché des modules offshore spécialisés, la compétition variera en fonction du prix, de la ponctualité de la livraison, de la réputation, de la qualité du travail et des relations avec le client.
9. Présentement, les principaux clients de Davie sont Cecon et Ocean Hotels PLC (« **Ocean** »), cette dernière étant une compagnie publique basée sur l'Île de Chypre.
10. Davie a conclu avec Cecon trois (3) contrats pour la construction de trois (3) modules offshore (« **Modules Cecon** »). Tel qu'indiqué précédemment, Cecon est une importante actionnaire de Davie. Récemment, Davie a estimé avoir encouru des frais supplémentaires significatifs dans le cadre de la construction des Modules Cecon. Davie estime que les Modules Cecon sont complétés à un niveau respectif de 38% et 69%.
11. Davie a conclu avec Ocean deux (2) autres contrats pour la construction de deux (2) bateaux d'hébergement polyvalent (« **Bateaux Ocean** »). Davie détient approximativement 12.5% des actions de Ocean. Le Contrôleur proposé a été avisé du fait qu'en date du Rapport, Ocean a versé tous les paiements échelonnés qui sont requis contractuellement. À ce stade, le travail concernant les Bateaux Ocean a consisté principalement en l'acquisition de matériaux.
12. Tel qu'il appert de la Requête, Exportation et développement Canada (« **EDC** ») a financé Cecon et Ocean afin de leur permettre de remplir leurs obligations contractuelles respectives envers Davie.

Le tableau suivant reprend certaines informations financières relatives aux périodes indiquées. Les informations financières reproduites ci-dessous proviennent des états financiers correspondants, et de leurs notes afférentes, pour les périodes indiquées (voir Annexe « B » pour les plus récents états financiers).

Sommaire des résultats annuels des opérations (montants en milliers de dollars U.S.)

	2009	2008	2007
État des revenus et dépenses			
Revenus	124 005	88 221	46 790
Profits bruts	(41 002)	10 293	(9 770)
BAIIA	(58 488)	(10 010)	(22 440)
Perte nette	(62 649)	(24 139)	(15 174)

13. Tel qu'il appert du tableau ci-dessus, Davie a encouru d'importantes pertes au cours des trois dernières années. Selon les membres de la direction de Davie, ces pertes sont principalement dues au fait que les prix de vente sont fixes, que les frais de main d'œuvre et les coûts des matières premières sont supérieurs à ce qui avait été anticipé et qu'il y a eu fermeture du chantier naval en décembre 2008. Davie a également été affectée de manière négative par les fluctuations des taux de change.
14. À cause des importants frais supplémentaires encourus, du fonds de roulement déficitaire et de l'insuffisance des fonds nécessaires à l'achèvement des Modules Cecon et des Bateaux Ocean (collectivement, les « **Vesseaux** »), Davie est incapable de continuer l'exercice de ses activités dans le cours normal des affaires et en est arrivée à la conclusion qu'elle n'avait d'autre alternative que de temporairement suspendre les travaux relatifs aux Bateaux Ocean et les Modules Cecon 718 et 719 ainsi que de temporairement mettre à pied environ 1 600 employés.

LES PRINCIPAUX CRÉANCIERS DE DAVIE

15. Le Contrôleur proposé a appris que le seul créancier garanti de Davie est Investissement Québec (« **IQ** »), auquel Davie doit environ \$31.5 millions.
16. La créance de IQ est garantie par des hypothèques qui couvrent tous les actifs meubles, incluant les comptes à recevoir et les remboursements de crédit d'impôt non réglés. Selon Davie, en date du 31 décembre 2009, les remboursements de crédit d'impôt non réglés totalisaient approximativement \$16.2 millions.
17. Le Contrôleur proposé n'a pas révisé ces facilités de crédit. Le Contrôleur proposé a fondé son Rapport sur la présomption que la garantie octroyée en faveur de IQ est valide et exécutoire.
18. Au 22 février 2010, le montant total approximatif que Davie devait à ses fournisseurs était de \$24 millions. De plus, à cette même date, il y avait approximativement \$1.8 millions dus aux fournisseurs qui étaient encourus mais non facturés.
19. Selon les membres de la direction de Davie, les obligations relatives à la masse salariale sont courantes. Davie utilise un service de paie, ADP Services, afin de payer ses employés sur une base hebdomadaire. Les membres de la direction ont informé le Contrôleur proposé que les obligations de Davie concernant les remises au gouvernement étaient également courantes.
20. À la lecture des livres et registres de Davie, il appert que les créanciers garantis et non garantis ont des réclamations qui totalisent approximativement \$57.3 millions.

L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE PROJETÉ DE DAVIE

21. L'État de l'évolution de l'encaisse projeté de Davie en date du 20 février 2010 (« **État de l'évolution de l'encaisse** »), joint à ce Rapport en Annexe « C », a été préparé par les membres de la direction de Davie avec l'objectif décrit dans les Notes afférentes à l'État de l'évolution de l'encaisse et en utilisant les Hypothèses conjecturales et probables étayées dans les Notes afférentes à l'État de l'évolution de l'encaisse.
22. La révision du Contrôleur proposé de l'État de l'évolution de l'encaisse s'est limitée à des enquêtes, des processus d'analyse et des discussions sur les informations qui ont été fournies par

- les membres de la direction et les employés de Davie. Puisque ces Hypothèses conjecturales ne sont pas confirmées, l'étendue de notre travail à cet égard s'est limitée à l'évaluation de leur conformité avec l'objectif recherché lors de la préparation de l'État de l'évolution de l'encaisse. Nous avons également révisé l'apport fourni par les membres de la direction de Davie en ce qui concerne les Hypothèses probables, ainsi que la préparation et la présentation de l'État de l'évolution de l'encaisse.
23. À la lueur de notre révision et des réserves et mises en garde précitées, rien ne nous permet de croire que, de façon importante :
- (a) Les Hypothèses conjecturales ne sont pas en conformité avec l'objectif de l'État de l'évolution de l'encaisse;
 - (b) En date du Rapport, les Hypothèses probables développées par Davie ne sont pas valablement appuyées et conformes aux plans de Davie ni ne constituent une base raisonnable pouvant appuyer l'État de l'évolution de l'encaisse, compte tenu des Hypothèses conjecturales; ou
 - (c) L'État de l'évolution de l'encaisse ne reflète pas les Hypothèses conjecturales et probables.
24. Comme l'État de l'évolution de l'encaisse est basé sur des hypothèses portant sur des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés même si les Hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous n'exprimons aucune opinion eu égard à la réalisation des prévisions stipulées dans l'État de l'évolution de l'encaisse. Nous n'exprimons aucune opinion ou autre forme d'assurance concernant l'exactitude d'une quelconque information financière incluse dans le Rapport, ou sur laquelle nous nous sommes basés pour préparer le Rapport. De plus, nous n'exprimons aucune opinion concernant l'accomplissement par Davie de ses obligations légales eu égard aux paiements projetés selon l'État de l'évolution de l'encaisse, ces paiements étant, entre autres, le paiement des salaires, les remises au gouvernement et les réductions de paye à être faites par Davie.
25. L'État de l'évolution de l'encaisse a été préparé exclusivement aux fins mentionnées dans les Notes afférentes à l'État de l'évolution de l'encaisse, et il est à signaler qu'il peut ne pas convenir à d'autres fins.
26. L'État de l'évolution de l'encaisse de Davie couvre une période de quatorze (14) semaines, soit du 22 février au 29 mai 2010. Les hypothèses-clés utilisées dans l'État de l'évolution de l'encaisse se basent sur un plan d'exploitation fiscale révisé pour l'année 2010, tel que discuté ci-dessus. Le solde des liquidités de Davie en date du 22 février 2010 est approximativement de \$28.7 millions. Davie ne prévoit aucun encaissement et prévoit encourir des déboursements minimaux afin de maintenir un niveau minimal d'employés et des dépenses conservatoires urgentes. Les membres de la direction de Davie croient que les prévisions sont raisonnables.
27. Suivant l'annonce des procédures initiées en vertu de la LACC, Davie anticipe que les modalités de paiement de ses achats seront plus restrictives. Ainsi, Davie a anticipé que certaines dépenses seront payables à la livraison et que des dépôts devront être payés à certains fournisseurs.

28. L'État de l'évolution de l'encaisse démontre que Davie utilise son encaisse pour financer ses besoins en fonds de roulement pour la durée des procédures initiées en vertu de la LACC. Davie n'envisage aucun encaissement significatif durant cette période.

LES CHARGES DANS LE PROJET D'ORDONNANCE INITIALE

29. Le projet d'Ordonnance initiale prévoit des charges d'un montant de \$1 million pour le Contrôleur proposé, les procureurs du Contrôleur proposé, les procureurs de la Requérante et les conseillers financiers de la Requérante et ce, en guise de garantie de paiement de leurs honoraires professionnels et déboursés encourus avant et après la rédaction du projet d'Ordonnance initiale dans le cadre des procédures initiées en vertu de la LACC (« **Charge administrative** »). La Charge administrative a été fixée en se basant sur l'historique et l'expérience de chaque professionnel dans des dossiers de restructuration d'une ampleur et complexité semblable. Le Contrôleur proposé croit que, dans les circonstances, la Charge administrative est nécessaire et raisonnable.
30. La charge des administrateurs et des dirigeants (« **Charge A&D** »), telle que décrite dans la Requête et dans le projet d'Ordonnance initiale, prévoit une charge d'un montant de \$5 millions en guise de garantie de paiement des différentes indemnités octroyées aux administrateurs et aux dirigeants par Davie dans le projet d'Ordonnance initiale.
31. Le Contrôleur proposé a été avisé que la Charge A&D est nécessaire afin que les administrateurs et dirigeants continuent d'offrir leurs services à la Requérante durant la restructuration. Le Contrôleur proposé a aussi été avisé que le quantum de cette charge a été calculé en tenant compte des obligations statutaires de la Requérante pour lesquelles les administrateurs et les dirigeants pourraient être tenus responsables.
32. Compte tenu que Davie aura besoin de l'implication soutenue de ses administrateurs et dirigeants pour compléter le processus de restructuration avec succès, le Contrôleur proposé croit que, dans les circonstances, la Charge A&D est nécessaire. Le Contrôleur proposé n'a pas eu accès à de l'information détaillée sur chaque employé, ce qui lui aurait permis de calculer le risque potentiel que pourraient encourir les administrateurs et dirigeants. Toutefois, Davie a remis au Contrôleur proposé un bref exposé d'ensemble sur la responsabilité potentielle des administrateurs et dirigeants, laquelle justifie le quantum demandé.

PROGRAMME DE RÉTENTION DES EMPLOYÉS-CLÉS

33. Davie a identifié 11 employés à l'emploi de Davie Holding AS qui lui ont été prêtés (« **Employés éligibles Davie AS** ») et 10 employés existants (« **Employés éligibles Davie** ») et, collectivement avec les Employés éligibles Davie AS (les « **Employés éligibles** »), qui sont des personnes-clés pour la conservation de la valeur de l'entreprise.
34. Davie croit que le maintien des emplois des Employés éligibles est vital à la réussite du processus de restructuration et qu'en l'absence de la mise sur pied d'un plan incitatif en faveur des Employés éligibles, ceux-ci sont susceptibles de chercher des opportunités d'emploi ailleurs.
35. Davie a consenti à la mise sur pied d'un programme de rétention pour les Employés éligibles Davie AS (« **PREC Davie AS** ») et d'un programme de rétention distinct pour les Employés éligibles Davie (« **PREC Davie** »). Les deux programmes de rétention (« **PRECS** »), auront pour

objectif l'octroi d'incitatifs aux Employés éligibles afin qu'ils demeurent à l'emploi de Davie durant la restructuration.

36. Le 24 février 2010, le conseil d'administration de Davie a approuvé les PRECs pour les Employés éligibles.
37. Grâce aux PRECs, chaque Employé éligible peut recevoir un montant pouvant aller jusqu'à un maximum prescrit (« **Paiement incitatif** »), pour autant que l'Employé éligible reste un employé actif de Davie ou Davie AS, selon le cas, pour la durée complète de son contrat.
38. Les montants suffisants pour pourvoir aux paiements faits aux Employés éligibles Davie, selon le PREC approprié et selon les modalités spécifiques à chaque programme, seront remis par Davie au Contrôleur proposé pour être gardés en fiducie au bénéfice des Employés éligibles. Les montants nécessaires pour pourvoir aux paiements à faire aux Employés éligibles Davie AS en vertu du PREC Davie AS, selon les modalités spécifiques du programme, seront remis par Davie à Davie AS, pour être distribués par Davie AS selon les modalités du PREC Davie AS.
39. Le Contrôleur proposé a révisé les PRECs et croit que les conditions qui y sont prévues sont raisonnables et justifiées dans les circonstances.

LA CONCLUSION ET RECOMMANDATION DU CONTRÔLEUR PROPOSÉ

40. Le Contrôleur proposé croit qu'il est approprié que Davie bénéficie de la protection prévue dans la LACC. Cette protection permettra à Davie de stabiliser ses activités, de réviser le statut de ses travaux en cours, tout en explorant toutes les alternatives stratégiques, lesquelles incluent la possibilité de trouver du nouveau financement ou de nouveaux investissements. De plus, Davie continuera les discussions au sujet de sa restructuration en vertu de la LACC avec toutes parties-clés.
41. Compte tenu de la complexité des activités de Davie et de la situation financière actuelle de Davie, le Contrôleur proposé considère que les PRECs sont nécessaires et raisonnables.
42. Suite à la révision du projet d'Ordonnance initiale par le Contrôleur proposé, le Contrôleur proposé considère que les charges et les montants de celle-ci, tels que décrits dans le Rapport, sont nécessaires et raisonnables et incluent :
 - la Charge administrative de \$1 million; et
 - la Charge A&D de \$5 millions.

Le Contrôleur proposé soumet respectueusement à cette Cour son premier Rapport.

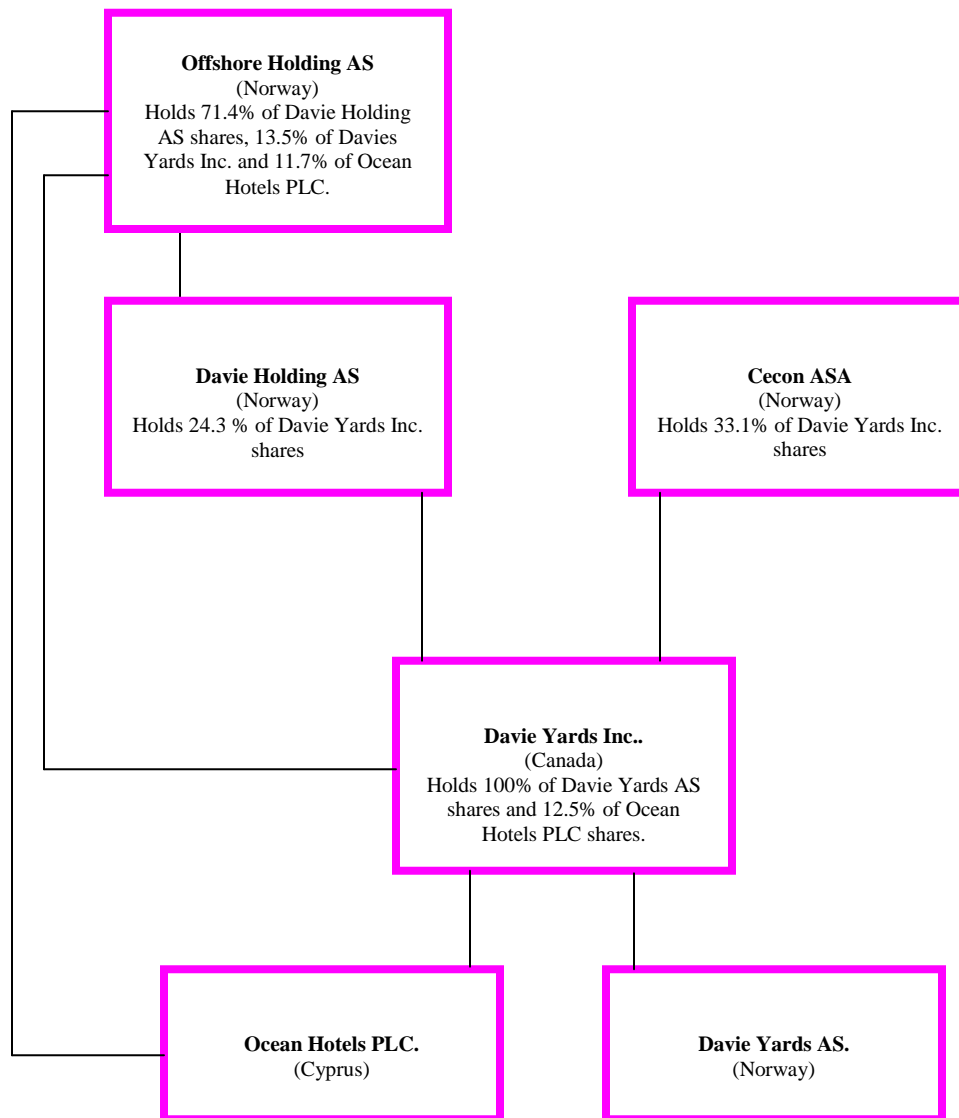
FAIT À MONTRÉAL, ce 24^e jour de février 2010.



SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.
Ès qualités de Contrôleur proposé de
Chantiers Davie Inc.

Annexe A

Appendix A : Organizational Chart



Annexe B

Davie Yards Inc.

Balance Sheet

(in thousand of dollars)	FY-07 Dec-07 Actual	FY-08 Dec-08 Actual	FY-09 Dec-09 Actual
ASSETS			
Current assets			
Cash and cash equivalents	23 876	1 588	56 839
Accounts receivable	2 397	65 103	22 336
Advances to parent company	4 150	-	-
Inventories	617	1 880	2 495
Advances to suppliers	-	-	-
Loan to Ocean Hotels Plc.	-	-	350
Prepaid expenses	446	475	494
Others	12 427	-	-
Total current assets	43 913	69 046	82 514
Investment in Ocean Hotels Plc.	10 021	6 113	6 113
Deferred share issue costs	1 402	-	-
Long term receivable	1 153	2 659	2 778
Property, plant and equipment	34 572	37 880	35 878
	91 061	115 698	127 283
LIABILITIES AND SHAREHOLDERS' EQUITY			
Current liabilities			
Accounts payable and accrued liabilities	15 024	51 133	35 241
Progress billing in excess of related costs and profits	66 106	43 647	109 407
Due to parent company	287	-	-
Deffered credit	173	-	-
Current portion of long-term debt	1 066	9 093	19 601
Total current liabilities	82 656	103 873	164 249
Loan from the ultimate parent company	-	3 728	-
Long-term debt	436	2 635	78
Total liabilities	83 092	110 236	164 327
Shareholders' equity			
Share capital	25 002	47 469	67 610
Warrants	-	3 405	3 405
Contributed surplus	-	1 344	2 150
Deficit	(17 033)	(46 756)	(110 209)
	7 969	5 462	(37 044)
	91 061	115 698	127 283

Davie Yards Inc.

Income Statement

(in thousand of dollars)	FY-07	FY-08	FY-09
	Dec-07	Dec-08	Dec-09
	Actual	Actual	Actual
Revenues	46 790	88 221	124 005
Cost of sales - excluding amortization	56 560	77 928	165 007
General and administration	14 434	19 046	17 133
Amortization of property, plant and equipment	1 358	2 430	2 769
Derivative instrument fair value adjustment	(8 787)	7 086	-
	<u>63 565</u>	<u>106 490</u>	<u>184 909</u>
Operation (loss) gain before the following:	(16 775)	(18 269)	(60 904)
Available-for-sale securities impairment	-	3 908	-
Stock-based compensation	-	1 344	802
Interest income	(668)	(872)	(354)
Interest on long-term debt	163	705	1 392
Foreign exchange loss (gain)	(1 096)	785	(95)
	<u>(1 601)</u>	<u>5 870</u>	<u>1 745</u>
Net (loss) income and comprehensive (loss) income	<u>(15 174)</u>	<u>(24 139)</u>	<u>(62 649)</u>

Annexe C

Annexe C – État de l'évolution de l'encaisse

Rapport du Contrôleur proposé sur l'évolution de l'encaisse

L'état de l'évolution de l'encaisse projeté de Davie en date du 20 février 2010 (« **État de l'évolution de l'encaisse** ») joint à ce rapport a été préparé par les membres de la direction de Davie pour les fins mentionnées dans les Notes afférentes à l'État de l'évolution de l'encaisse et en utilisant les Hypothèses conjecturales et probables comprises dans les Notes afférentes à l'État de l'évolution de l'encaisse.

Notre révision s'est limitée à des enquêtes, des processus d'analyse et des discussions sur les informations qui nous ont été données par les membres de la direction et les employés de Davie. Puisque ces Hypothèses conjecturales n'ont pas à être confirmées, l'étendue de notre travail à cet égard s'est limitée à l'évaluation de leur conformité avec l'objectif recherché lors de la préparation de l'État de l'évolution de l'encaisse. Nous avons également révisé l'apport fourni par les membres de la direction de Davie en ce qui concerne les Hypothèses probables, ainsi que la préparation et la présentation de l'État de l'évolution de l'encaisse.

À la lueur de notre révision, rien ne nous permet de croire que, de façon importante :

- a) Les Hypothèses conjecturales ne sont pas en conformité avec l'objectif de l'État de l'évolution de l'encaisse;
- b) En date du Rapport, les Hypothèses probables développées par les membres de la direction ne sont pas valablement appuyées et conformes aux plans de Davie, ni ne constituent une base raisonnable pouvant appuyer l'État de l'évolution de l'encaisse, compte tenu des Hypothèses conjecturales; ou
- c) L'État de l'évolution de l'encaisse ne reflète pas les Hypothèses conjecturales et probables.

Comme l'État de l'évolution de l'encaisse est basé sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés même si les Hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous n'exprimons aucune assurance eu égard à la réalisation de l'État de l'évolution de l'encaisse. Nous n'exprimons pas d'opinion ni aucune autre forme d'assurance eu égard à l'exactitude d'une quelconque information financière incluse dans le Rapport, ou sur laquelle nous nous sommes basés pour préparer le Rapport.

L'État de l'évolution de l'encaisse a été préparé exclusivement aux fins mentionnées dans les Notes afférentes à l'État de l'évolution de l'encaisse, et il est à signaler qu'il peut ne pas convenir à d'autres fins.

Davie Yards Inc.
Weekly Cash Flow
From February 22 to May 29 2010

		<i>Projections</i>	<i>Total</i>	<i>Projections</i>	<i>Projections</i>	<i>Projections</i>	<i>Projections</i>	<i>Total</i>	<i>Projections</i>	<i>Projections</i>	<i>Projections</i>	<i>Projections</i>	<i>Projections</i>	<i>Total</i>	<i>Projections</i>	<i>Projections</i>	<i>Projections</i>	<i>Projections</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
WEEK NUMBER	WEEK ENDING	1		2	3	4	5		6	7	8	9	10		11	12	13	14		
('000) USD		27-02-10	February	06-03-10	13-03-10	20-03-10	27-03-10	March	03-04-10	10-04-10	17-04-10	24-04-10	30-04-10	April	08-05-10	15-05-10	22-05-10	29-05-10	May	Feb - May
Cash Inflows																				
Others		138	138	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	138
Cash inflows total		138	138	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	138
Cash Outflows																				
<i>Vessel C-717</i>																				
Salaries (ADP + fringes) C-717		-	-	82	82	82	82	328	82	82	82	82	82	410	82	82	82	82	328	1 066
Material Cost		-	-	202	202	202	202	808	54	54	54	54	54	270	54	54	54	54	216	1 294
Insurance premium		-	-	-	-	-	778	778	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	778
Contingency		-	-	-	-	300	-	300	-	300	-	-	-	300	-	300	-	-	300	900
<i>Vessel C-718</i>				284	284	584	1 062	2 214	136	436	136	136	136	980	136	436	136	136	844	4 038
Material C-718		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Vessel C-719</i>																				
Material C-719		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Administration</i>																				
Overhead salaries disbursement		140	140	196	196	196	196	784	196	196	196	196	196	980	196	196	196	196	784	2 688
Indemnities		2 509	2 509	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 509
Heating (Ultramar)		75	75	125	125	125	125	500	125	125	100	75	50	475	50	-	-	-	50	1 100
Electricity		-	-	255	15	251	-	521	-	15	255	-	-	270	-	15	235	-	250	1 041
Communications (Phone , ...)		-	-	20	-	20	-	40	-	-	20	-	-	20	-	-	20	-	20	80
Group Insurance		-	-	-	125	-	-	125	-	125	-	-	-	125	-	125	-	-	125	375
Professional services		482	482	200	200	150	150	700	100	150	100	100	100	550	100	100	200	100	500	2 232
Davie Yards AS (Norway employees sal.)		-	-	150	-	-	-	150	150	-	-	-	-	150	150	-	-	-	150	450
Maintenance		65	65	85	85	85	85	340	85	85	85	85	85	425	85	85	85	85	340	1 170
GST / QST paid to suppliers		-	-	50	50	50	50	200	50	50	50	50	50	250	50	50	50	50	200	650
Contingency		25	25	373	108	108	108	697	357	92	92	92	92	725	373	108	108	108	697	2 144
<i>KERP</i>		3 296	3 296	1 454	904	985	714	4 057	1 063	838	898	598	573	3 970	1 004	679	894	539	3 116	14 439
Kerp transfer		-	-	1 807	-	-	-	1 807	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 807
Cash outflows total		3 296	3 296	3 545	1 188	1 569	1 776	8 078	1 199	1 274	1 034	734	709	4 950	1 140	1 115	1 030	675	3 960	20 284
Opening Balance		28 735	28 735	25 577	22 032	20 844	19 275	25 577	17 499	16 300	15 026	13 992	13 258	17 499	12 549	11 409	10 294	9 264	12 549	28 735
Cash inflows		138	138	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	138
Cash outflows		-3 296	-3 296	-3 545	-1 188	-1 569	-1 776	-8 078	-1 199	-1 274	-1 034	-734	-709	-4 950	-1 140	-1 115	-1 030	-675	-3 960	-20 284
Closing Balance		25 577	25 577	22 032	20 844	19 275	17 499	17 499	16 300	15 026	13 992	13 258	12 549	12 549	11 409	10 294	9 264	8 589	8 589	8 589

Annexe C (suite)

NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

NOTE A – OBJECTIF

L'objectif de ces projections de l'évolution de l'encaisse est de déterminer les besoins en liquidités de Davie durant les procédures initiées en vertu de la LACC.

NOTE B - DÉFINITIONS

(1) ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

Pour Davie, signifie un état portant, projections à l'appui, sur l'évolution hebdomadaire (ou toute autre base appropriée selon les circonstances) de l'encaisse, tel que défini au paragraphe 2(1) de la LACC, basée sur les Hypothèses probables et conjecturales qui cadrent avec les projets de Davie pour la période pertinente.

(2) HYPOTHÈSES CONJECTURALES:

Signifie les hypothèses relatives à une série de conditions économiques ou à des plans d'action qui ne sont pas nécessairement les plus probables selon le raisonnement de Davie, mais qui sont conformes avec l'objectif de l'État de l'évolution de l'encaisse.

(3) HYPOTHÈSES PROBABLES:

Signifie les hypothèses qui:

- (i) Selon Davie, reflètent les conditions économiques les plus probables et les plans d'action envisagés, **Convenablement étayées** qui sont conformes avec les plans de Davie; et
- (ii) Fournissent une base raisonnable pour l'État de l'évolution de l'encaisse.

(4) CONVENABLEMENT ÉTAYÉES:

Signifie que les Hypothèses sont basées soit sur un ou plusieurs des facteurs suivants:

- (i) la performance passée de Davie;
- (ii) la performance des participants d'une autre industrie/marché engagés dans des activités similaires à Davie;
- (iii) des études de faisabilité;
- (iv) des études de marketing; ou
- (v) toute autre source d'information fiable qui fournit une corroboration objective à la raisonnable des Hypothèses.

L'étendue des informations détaillées appuyant chaque Hypothèses et l'évaluation de la raisonnable de chaque Hypothèse, varieront selon les circonstances et seront influencées par des facteurs tels que la matérialité de l'Hypothèse ainsi que la disponibilité et la qualité de l'information à l'appui.

NOTE C - PRÉVISIONS

Prévisions	Source	Prévision probable	Prévision hypothétique
Solde initial	Basé sur les soldes bancaires courants	x	

Taux de change	Les taux de change utilisés par les membres de la direction sont les suivants: <ul style="list-style-type: none"> • US \$ / CA \$ = 1.0375 / 1.00 • US \$ / Euro = 1.50 / 1.00 		X
Projections des encaissements en espèces			
Autres	Produits de la vente d'une pièce d'équipement d'un bateau militaire américain.	X	
Projections des déboursés en espèces			
Salaires (C-717)	Basé sur une liste détaillée des employés à être retenus par Davie, élaborée par les membres de la direction.	X	
Coût important (C-717)	Basé sur une énumération détaillée du matériel nécessaire à la production des bateaux C-717.		X
Autre coût important (C-717)	Basé sur une énumération détaillée du matériel nécessaire à la production des bateaux C-717.		X
Prime d'assurance (C-717)	Prime d'assurance pour une couverture additionnelle requise en raison de l'augmentation de la valeur du bateau C-717.	X	
Imprévus (C-717)	Clause générale.		X
Matériel (C-718)	Basé sur un estimé fait par les membres de la direction concernant le matériel qui devra être acheté des fournisseurs indispensables afin de recevoir le matériel nécessaire au bateau C-717.		X
Matériel (C-719)	Basé sur un estimé fait par les membres de la direction concernant le matériel qui devra être acheté des fournisseurs indispensables afin de recevoir le matériel nécessaire au bateau C-717.		X
Coûts indirects des déboursés salariaux	Basé sur une liste détaillée des employés à être retenus par Davie, élaborée par les membres de la direction.	X	
Indemnités	Basé sur les mises à pied projetées et les indemnités obligatoires requises en vertu des conventions collectives.	X	
Chauffage (Ultramar)	Basé sur l'historique des coûts, estimé hebdomadaire des déboursés nécessaires.	X	
Électricité	Basé sur l'historique des coûts, estimé mensuel des déboursés nécessaires.	X	

Communications	Basé sur l'historique des coûts, estimé mensuel des déboursés nécessaires.	x	
Assurance de groupe	Coûts des assurances pour l'assurance des employés basés sur une liste détaillée des employés (déjà identifiés) à être retenus par Davie, élaborée par les membres de la direction de Davie.	x	
Services professionnels	Frais professionnels du contrôleur et frais pour services juridiques, estimés par les membres de la direction à être encourus dans la semaine suivante.		x
Davie Yards AS (salaires des employés en Norvège)	Basé sur une liste détaillée des employés (déjà identifiés) à être retenus par Davie, élaborée par les membres de la direction.	x	
Entretien	Dépenses requises pour préserver les actifs, estimées par les membres de la direction.		x
TPS / TVQ payées aux fournisseurs	Basé sur les déboursés taxables faits aux fournisseurs durant la période.	x	
Imprévus	Clause générale.		x
Programme de rétention des employés-clés (PREC)	Basé sur la liste détaillée des employés-clés (déjà identifiés) à être retenus par Davie, élaborée par les membres de la direction.	x	